



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**



**Compte rendu de la séance de la commission de
la recherche du 23 mars 2023**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 20 avril 2023
Délibération 2023/04/CR-11**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

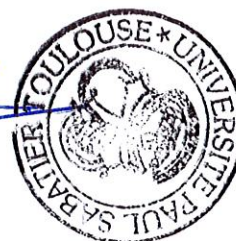
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu
de la commission de la recherche du 23 mars 2023.**

Toulouse, le 21 avril 2023

Le Président,

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé en CR du 20 avril 2023

**COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 23 mars 2023**

Étaient présents :

Mmes Isabelle Berry, Marie-Pierre Gratacap, Isabelle Arthus, Adèle Georgeot, Nathalie Sejalon-Delmas, Monica Alaez-Galan, Tamara Azaiez-Bontemps, Nadia Lalanne, Honora Labrana,

MM. Jean-Pierre Jessel, Nicolas Destainville, Christophe Mingotaud, Pierre Payoux, Fabrice Dumas, Manoel Manghi, Nicolas Renon, Thomas Carle, David Labat, Bruno Segui.

Étaient représentés : Guillaume Hopsort par Honora Labrana, Caroline Conte par Bruno Segui, Brice Charleux par Adèle Georgeot, Karine Groenen Serrano par Nicolas Destainville, Patricia Bordais par Tamara Azaiez Bontemps, Jean-Emmanuel Sarry par Isabelle Berry, Robin Baurès par Nathalie Séjalon-Delmas, Valérie Chavagnac par David Labat, Pierre Payoux par Christophe Mingotaud, Anthony Lemarie par Isabelle Arthus

Assistaient à la séance : M. Patrice Bacchin, représentant du directeur de la FSI ; M. Jean-Philippe Gastellu-Etchegorry, représentant du directeur de l'IUT A

Était excusée : Mme Isabel Nottaris

ORDRE DU JOUR

Informations générales

Point 1 : Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 16 février 2023 (délibération)

Point 2 : Présentation d'une structure de recherche : Centre de Recherche sur la Cognition Animale (CRCA) - directrice Claire Rampon (Information)

Point 3 : Désignation de 2 enseignants chercheurs et 1 doctorant au conseil des éditions du SCD (délibération)

Point 4 : Présentation de la plateforme technologique Observatoire des Pratiques Sociaux Numériques OPSN du LERASS - Brigitte SEBBAH (Avis)

Point 5 : Bilan de la vice-présidente déléguée en charge du pilotage opérationnel, démarche qualité - Verena POINSOT et du chargé de mission Instruments du PIA Jean-Michel Roquejoffre (Information)

Point 6 : Intervention sur le renouvellement de l'abonnement aux revues de l'éditeur Elsevier – Sandrine Malotaux (information)

Point 7 : AO Tremplin 2022 - bilan à 1 an : projet BioCeLTUS du CIRIMAT - Stéphanie SARDA et Audrey TOURETTE (Information)

Informations générales

□ **J.-P. Jessel** informe les conseillers que le point 6 a été ajouté à l'ordre du jour de la commission de la recherche du 23 mars 2023. Il concerne l'intervention de Sandrine Malotaux directrice du service commun de documentation (SCD) sur le renouvellement de l'abonnement aux revues des éditeurs Elsevier et Springer.

□ **J.-P. Jessel** rappelle que des référents pour la fédération de recherche FERMaT et le Laboratoire de Génie Chimique (LGC) sont toujours attendus parmi les conseillers de la commission de la recherche.

□ **J.-P. Jessel** laisse la parole à Stéphanie Lacombe directrice de la Direction du Soutien aux Laboratoires (DSL) pour présenter les personnels qui ont récemment rejoint la DSL.

S. Lacombe explique que trois ingénieurs ont été recrutés sur la partie montage de projets au sein du pôle ingénierie des projets de recherche (PIPR) à la DSL. Chacun d'eux gère un portefeuille de projets :

- Aziz Perier Ingénieur pour les projets de recherche internationaux ;
- Maria-Élisabeth Soulié Ingénieure pour les grands projets de recherche ;
- Marjolaine Huot-Royer Ingénieure pour les projets de recherche classiques.

Elle ajoute qu'il reste à pourvoir un poste sur les projets européens.

P. Bacchin souhaite savoir ce qu'on entend par « grands projets de recherche ».

S. Lacombe rappelle que ce sont des appels à manifestation d'intérêt (AMI) liés à la recherche. Ces AMIs atteignent une dimension qui dépasse la recherche en intégrant à la fois la formation et le patrimoine. Cette dimension élargie nécessite une consolidation auprès des collègues compétents dans les domaines formation et patrimoine.

J.-P. Jessel précise que ces projets sont issus des CMQ (Campus des Métiers et des Qualifications) dont l'objectif est de mettre en avant tous les métiers d'avenir sur la recherche à travers un continuum de formation avant et après le baccalauréat. Les CMQ développent également le transfert de technologie en rapprochant les écoles et le monde économique. A la suite, ce sont surtout les CMA (Compétences et Métiers d'Avenir) qui ont pris de l'ampleur et actuellement, il y a beaucoup de réponses dans ce cadre.

S. Lacombe ajoute que la spécificité de ces grands projets de recherche oblige les ingénieurs de la DSL à évoluer vers des compétences en ingénierie de la formation.

P. Bacchin propose de solliciter les compétences qui sont dans les composantes et les départements d'enseignement des facultés.

J.-P. Jessel précise que les calendriers de ces grands projets sont contraints il ne pense pas que la FSI soit informée du montage des AMIs.

P. Bacchin constate que la FSI n'a pas été sollicitée pour les AMIs métiers d'avenir ; en revanche les lauréats des projets retenus sont venus les présenter afin que la FSI soit informée des efforts à faire et des freins à lever.

S. Lacombe conclut sur les compétences à acquérir en collaborant de façon réactive sur ces projets de recherche ; cela apportera une réelle valeur ajoutée à l'université.

□ **J.-P. Jessel** informe les conseillers du lancement de l'appel d'offre « Équipements scientifiques » au printemps 2023. Les laboratoires vont être sollicités via les directoires pour un passage devant la commission de la recherche de mai 2023 si possible.

Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 16 février 2023

J.-P. Jessel soumet au vote le compte rendu de la séance du 16 février 2023.

Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 16 février 2023 à l'unanimité par 25 voix « pour ».

Point 2 – Présentation d'une structure de recherche : Centre de Recherches sur la Cognition Animale - CRCA – directrice Claire Rampon

J.-P. Jessel laisse la parole à Claire Rampon, directrice du Centre de Recherches sur la Cognition Animale (CRCA) et Raphaël Jeanson, directeur adjoint du laboratoire.

C. Rampon présente le CRCA qui fait partie du Centre de Biologie Intégrative (CBI). Le CBI est installé depuis deux ans dans des locaux neufs, les conditions de travail dans le nouveau bâtiment se sont considérablement améliorées.

Le CBI est constitué de 3 UMRs : le LMCM, le MCD et le CRCA, d'un comité exécutif, de plateformes et de services.

Le CRCA consacre ses travaux de recherche à la cognition animale ; les recherches portent sur les mécanismes neuronaux et comportementaux qui permettent la cognition : la perception, le stockage et la restitution d'informations. Les modèles sont très variés pour étudier deux questions :

- Comment le comportement et le système nerveux sont modifiés par l'expérience et les conditions de vie ?
- Quels sont les processus qui permettent à des individus seuls ou en groupe de produire des réponses comportementales différentes selon les conditions du milieu dans lequel elles évoluent ?

C. Rampon attire l'attention des conseillers sur un point de vigilance : le rucher expérimental a été détruit dans un incendie en mai 2022. C'est devenu un problème critique pour les recherches sur les abeilles.

Les pertes en matériel sont estimées à 80 K€ et l'assurance ne verse que 40 K€.

L'UT3 a proposé d'installer un Algeco. Toutefois les travaux de terrassement et de raccordements pour l'électricité et l'eau sont trop coûteux pour le laboratoire.

Le CRCA demande de l'aide à l'université :

- Une aide en personnel pour résoudre les problèmes techniques liés à l'installation de l'Algeco
- Une aide en personnel pour l'entretien du terrain : élagage des arbres endommagés, lutte contre les nuisibles.

Par ailleurs, se pose la question de la responsabilité engagée : qui est responsable de la sécurité sur ce terrain ? Les personnels du CRCA travaillent sur ce terrain qui n'est pas entretenu, ils sont en danger ce qui est inacceptable pour la direction de l'unité.

J.-P. Jessel remercie Claire Rampon pour sa présentation. Il demande si le CRCA est en lien avec le CREFRE pour les problématiques liées à la zootechnie sur le modèle souris.

C. Rampon : le CRCA a reçu une proposition du CNRS pour externaliser le lavage des cages à partir d'avril 2023 avec un soutien financier qui s'arrête dans 2 ans. Mais le laboratoire ne pourra pas supporter ce coût élevé ultérieurement. D'autre part se pose également le problème du maintien des personnels sur des activités difficiles avec des risques psychosociaux évidents.

J.-P. Jessel revient sur les problèmes liés au rucher du CRCA. Il rappelle le lancement de l'appel d'offre de la commission de la recherche « Équipements scientifiques » qui va transiter via les directoires. Les informations seront relayées par Kerstin Bystricky pour le directoire BABS. Une partie des 40 K€ restant à financer pour les pertes en matériel du rucher pourrait être financée par cet AO.

L'entretien du terrain nécessite plusieurs intervenants de services différents avec une coordination.

Concernant les arbres il faut s'assurer que certaines espèces ne sont pas protégées et contacter des personnels qualifiés pour entretenir les arbres fragilisés. Il faut déterminer dans un premier temps qui contacter concernant ce terrain : la chancellerie ? les services de l'université ?

S. Lacombe propose de contacter l'ingénieure hygiène et sécurité afin qu'elle prenne en charge les risques qui pèsent sur les personnels du CRCA.

La discussion qui suit se résume ainsi : il faut que le CRCA contacte Sandy Houlbrequé (Responsable de la Direction de la prévention et de la sécurité) afin qu'elle évalue les risques et qu'elle préconise la marche à suivre pour accélérer la résolution des problèmes. Les arbres qui se trouvent sur le terrain du rucher nécessitent un entretien régulier pour éviter les chutes d'arbres et de branches. Cet entretien régulier doit être effectué par des personnels compétents afin d'éviter des travaux ponctuels et coûteux. Concernant l'AO « Équipements scientifiques », le CBI a déjà choisi un type d'équipement le plus collectif possible à l'ensemble des laboratoires ce qui n'est pas le cas du rucher.

N. Renon souhaite savoir si le CRCA tisse des liens avec la station expérimentale à Moulis.

R. Jeanson explique que le CRCA n'a pas de liens directs avec le laboratoire SETE, ni de projets de collaboration actifs ; Des liens ponctuels sous forme d'encadrement de thèses se font avec le laboratoire EDB (Évolution et Diversité Biologique).

J.-P. Jessel demande si le CRCA a des liens avec l'INEE (Institut Écologie et Environnement) du CNRS

R. Jeanson répond qu'il n'a pas de liens directs avec l'INEE mais avec ECOLAB et EDB qui sont rattachés aux thématiques de l'INEE. Le CRCA cherche à renforcer les liens entre l'aspect écologique et tous les aspects comportementaux qu'il développe.

C. Rampon ajoute que le CRCA va accueillir en éméritat Étienne Danchin (EDB) pour développer les aspects écologie/ évolutif des expériences. D'autre part, le CRCA a été lauréat en 2022 d'une chaire de professeur junior adossée à l'obtention d'un financement via l'ANR. Ce financement ANR permet de financer la masse salariale d'un doctorant pendant 3 ans. La chaire dure également 3 ans avant la titularisation. Le candidat a pris son poste en septembre et ne dispose toujours pas, 7 mois après, du financement de l'ANR pour commencer ses manipulations. Il ne sera pas non plus possible de financer un doctorat concomitant à la CPJ. Seul l'encadrement d'un post-doc sera possible ce qui pourrait être un problème pour présenter l'HDR. Le problème vient de l'ANR mais l'université devra en tenir compte pour les futures CPJ et éventuellement prendre le relais financièrement.

R. Jeanson précise que l'université exige que le lauréat CPJ ait l'HDR. Or pour certaines écoles doctorales le candidat à l'HDR doit avoir encadré une thèse qui a été soutenue. C'est impossible si le financement ANR est versé après le début de la CPJ. Il demande si l'université peut faire des assouplissements pour l'obtention de l'HDR pour les lauréats des CPJ.

J.-P. Jessel est informé que le lauréat du CRCA a bien une habilitation allemande à diriger des recherches qui pourrait être vue comme équivalente à l'HDR.

R. Jeanson rappelle qu'il est trop tard à présent sur les 3 ans de CPJ pour faire un encadrement de thèse. Le candidat ne pourra encadrer qu'un post-doc. Ce problème pourrait être anticipé pour les futurs lauréats.

F. Dumas rappelle que la commission HDR a le pouvoir d'examiner au cas par cas l'obtention de l'HDR et éventuellement l'encadrement d'un post-doc et de convaincre l'école doctorale.

S. Lacombe confirme que l'avance du financement en cas de retard de paiement de l'ANR pour les prochains lauréats CPJ sera possible.

La présentation de Claire Rampon et Raphaël Jeanson est consultable via le lien suivant : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/presentation-crca-c-rampon_1681302385885-ppt

Point 3 – Désignation de 2 enseignants chercheurs et 1 doctorant au conseil des éditions du SCD (délibération)

Le quorum n'étant pas atteint le point est reporté.

Point 4 – Présentation de la plateforme technologique Observatoire des Pratiques Sociaux Numériques OPSN du LERASS-Brigitte SEBBAH (avis)

Brigitte SEBBAH est maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication au laboratoire LERASS. Elle présente l'Observatoire des Pratiques Socio-Numériques (OPNS) créée en 2013. Depuis 2020, l'OPSN a été redimensionné. L'évolution des missions et actions permettent aujourd'hui une demande de labellisation en tant que plateforme.

Les objectifs de l'OPSN sont de :

- Valoriser la recherche scientifique avec une dimension multidisciplinaire
- Permettre des financements rapides
- Proposer des résidences de recherche en temps réel pour favoriser la science en intervention
- Proposer des ateliers de doctorants à l'international
- Expertiser la récolte d'informations.

Ses actions consistent à :

- Produire des rapports sur le développement du numérique
- Organiser des concertations publiques (débat public autour des éoliennes, du nucléaire)
- Organiser la recherche au sein d'une résidence de recherche où l'accès à la recherche est difficile (Auzat dans l'Ariège) regroupant chercheurs et doctorants pour une recherche en temps réel
- Organiser un débat public à Auzat sur le numérique
- Répondre rapidement aux demandes de prestations de récolte d'informations grâce à des outils de textométrie

N. Destainville souhaite connaître la durée du séjour en résidence.

B. Sebbah : 5 jours

L'OPSN connaît actuellement un effet de seuil, les projets sont nombreux et le budget limité. En lien avec la DSL, une structuration de la plateforme est en cours avec une gouvernance ouverte à l'international, un changement d'échelle lié au développement des demandes de prestations autour du traitement des données et une diversification budgétaire.

S. Lacombe précise que le comité de labellisation des plateformes n'est pas effectif à ce jour. La présentation de Brigitte Sebbah devant la commission de la recherche a été demandée en substitution.

J.-P. Jessel constate que l'OPSN répond à de nombreux critères attendus pour une labellisation. Toutefois certains points restent à mettre en place ou à renforcer. Il demande des précisions sur le fonctionnement des prestations.

B. Sebbah préfère parler d'appui scientifique qui correspond d'avantage aux activités : relire les rapports et encadrer le travail lié à la commande.

J.-P. Jessel considère que les données récoltées sont une source de valorisation, il demande quels sont les partenaires de l'OPSN.

B. Sebbah le modèle économique de l'OPSN consiste à percevoir une commission de 10 % sur chaque commande. Les principaux contacts sont Solutiondata et l'agence Eclectic.

J.-P. Jessel : comment sont traitées et archivées les données personnelles ?

B. Sebbah : toutes les données récoltées sont anonymisées. Leur conservation fait l'objet d'une réflexion.

N. Renon souhaite savoir sur quelle infrastructure informatique s'appuie l'OPSN pour la récolte des données. Il ajoute que le data center régional DROCC devrait mettre en place une offre de service sur le stockage pérenne des données dans un solution labellisée par le ministère.

B. Sebbah explique que la récolte des données se faisait avec l'IRIT sur le projet LisTIC mais ce projet se termine. Une discussion est en cours avec Guillaume Cabanac pour un redéploiement en local. Le stockage des données doit être ouvert et accessible aux doctorants, le data center peut être une solution.

N. Renon : dans le data center, la partie ouverture et partage des données se fait dans l'Atelier de la Donnée d'Occitanie Ouest (ADOO). L'ADOO pourrait accompagner entre autres autour de la problématique du traitement de données personnelles.

B. Sebbah précise que depuis le rachat de Twitter le stockage des tweets est devenu compliqué.

N. Renon ajoute que les équipes de l'IRIT sont les mieux placées pour proposer des solutions.

B. Sebbah : la prochaine étape sera une discussion avec la Maison des Sciences de l'Homme Sud basée à Montpellier. Le comité de programme Science-Société de TIRIS pourra également apporter des solutions.

N. Destainville reconnaît que l'OPSN impulse une dynamique très positive. Il demande pourquoi la demande de labellisation est adressée à l'Université Toulouse III-Paul Sabatier.

B. Sebbah explique qu'il n'existe pas de culture des plateformes ailleurs qu'à Toulouse III-Paul Sabatier. L'UT3 a soutenu dès sa création cette plateforme avec l'idée d'ouverture interdisciplinaire, vers les entreprises, vers les autres établissements, à l'international.

S. Lacombe demande si un personnel dédié est présent sur la plateforme.

B. Sebbah répond que la plateforme n'a pas de personnel dédié.

D. Labat souhaite connaître le processus par lequel l'OPSN est sollicitée. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est mis en place en Ariège. Les Ariégeois sont réputés pour leurs positionnements tranchés et ne s'expriment pas tous sur Twitter. Comment vont se contractualiser les débats sur l'eau ?

B. Sebbah il suffit que l'agence envoie un mail sur le site du laboratoire. En réponse, des solutions sont proposées. En Ariège il existe des groupes d'expressions sur la problématique de l'eau sur Facebook notamment. La plateforme fait le lien numérique vers les médias locaux qui cadrent l'opinion la Dépêche, la Gazette ariégeoise, les radios.

J.-P. Jessel remercie Brigitte Sebbah pour sa présentation. Elle quitte la séance.

La présentation de Brigitte Sebbah est consultable via le lien suivant : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/presentation-opsn-b-sebbah_1681302272847-pptx

J.-P. Jessel rappelle la liste des critères attendus pour une labellisation de la plateforme OPSN :

- présenter un objectif d'assistance à la recherche
- proposer des services technologiques en s'appuyant sur un équipement ou un savoir-faire spécifique
- s'appuyer sur des personnels dédiés en propre
- mutualisation par différents utilisateurs sur différentes entités
- ouverture sur l'extérieur
- formation initiale ou continue

Il constate que l'instance de pilotage se renforce, en revanche il n'existe pas encore de prestations comme sur des plateformes avec des matériels. Il reste donc à établir une grille tarifaire pour les prestations extérieures.

Il constate également qu'il n'existe pas de démarche qualité mais une démarche liée à la qualité des objets manipulés ici en l'occurrence les données traitées.

N. Renon demande s'il existe un cycle de labellisation.

S. Lacombe propose une labellisation sous réserve d'une trajectoire pour une tarification. Cela permettrait de faire une présentation pour un bilan au bout d'un temps défini.

N. Renon revient sur le terme « plateforme » qui ne semble pas adéquat pour l'OPSN toujours en cours de maturation. Cependant il faut pouvoir l'identifier avec un label.

J.-P. Jessel ajoute que la trajectoire ascendante de l'OPSN doit être reconnue par l'établissement. La demande de décharge en qualité de responsable de la plateforme sera ensuite présentée en Cac.

N. Renon observe que tous les critères ne se sont pas réunis, toutefois sans labellisation tout le processus est compromis.

J.-P. Jessel suggère une labellisation sur trois ans. Après trois ans la présentation d'un bilan permettra d'évaluer la poursuite de la labellisation.

S. Lacombe souligne que ce type de plateforme numérique n'est pas habituel à UT3. Une labellisation pour 3 ans lui assurerait une meilleure lisibilité.

Les conseillers donnent par 24 voix « pour » un avis favorable à la labellisation pour une durée de 3 ans de la plateforme OPSN. Après 3 ans un bilan devra être présenté pour un renouvellement de la labellisation de la plateforme.

Point 5 – Bilan de la vice-présidente déléguée en charge du pilotage opérationnel, démarche qualité Verena POINSOT et du chargé de mission Instruments du PIA Jean-Michel Roquejoffre (information)

Jean-Michel Roquejoffre chargé de mission Instruments du PIA propose de faire un point sur les chaires de professeurs juniors (CPJ).

Il rappelle dans un premier temps que les profils visés sont des personnels de rang A. L'Université Toulouse III-Paul Sabatier considère les CPJ comme un pré-recrutement pour être titularisé en qualité de professeur des universités (PR). Les chercheurs sélectionnés sont des personnels ayant déjà effectué des réalisations significatives sur des contrats courts de 3 à 4 ans. Le concours est organisé comme un concours de PR.

En 2022, J.-M. Roquejoffre a coordonné la mise en œuvre du recrutement des 3 chaires qui ont été obtenues au CRCA, au LAAS et au L2IT ; l'organisation du recrutement des CPJ est identique à celui d'un recrutement de professeur des universités.

Concernant les recrutements des CPJ pour les prochaines années, le ministère a demandé aux établissements en juillet 2022 un positionnement pluriannuel de 2023 à 2025 laissant ainsi aux établissements une marge de manœuvre. L'université Toulouse III Paul Sabatier a transmis une note stratégique de trois pages sur la période 2023-2025 décrivant le positionnement des chaires de professeurs juniors par rapport à la stratégie politique de recherche de l'établissement. Les thématiques de recherche des CPJ ont été transmises pour le 31 octobre 2022.

Le travail a été réalisé en sollicitant les directoires à travers un cadrage assez large qui comprend :

- Une étude du vivier afin d'identifier les candidats potentiels
- La description d'un projet succinct avec une articulation recherche/formation
- L'ancrage du projet dans le projet de site TIRIS ou tout autre justification qui s'inscrit dans la note stratégique.

10 propositions de chaires ont émergé suite à ce travail ; elles ont été positionnées sur un calendrier pluriannuel jusqu'en 2025 qui pourra être réévalué au fil du temps. Les demandes sélectionnées par l'université ont été transmises au ministère pour 2023. Il s'agit de 3 chaires fléchées par thématique à l'IMT, au LCC et chez RESTORE avec les départements d'enseignement de la FSI (maths, chimie et bio-géo). Il reste potentiellement encore 4 chaires pour lesquelles l'établissement pourra candidater à nouveau en 2024-2025.

La suite du travail sera du ressort des composantes, ici la FSI puisque les 3 chaires relèvent de cette composante. Il reste à élaborer les fiches de postes et les faire valider par la commission scientifique de la FSI.

P. Bacchin confirme que ce point a été voté dans les instances de la FSI avec une réserve sur le vivier proposé. Si le vivier n'est pas à la hauteur des attentes pour les postes CPJ cela risque d'entraîner des problèmes RH. Il souhaite savoir si l'établissement a reçu une réponse écrite du ministère concernant le rejet de la CPJ pour le directoire UPEE.

J.-M. Roquejoffre rappelle que seul le comité de sélection est compétent pour évaluer le niveau des candidats proposés dans le vivier et retenir ou pas les candidatures.

Il précise que le courrier du MESR ne mentionnait que les chaires retenues sans préciser la raison pour laquelle la chaire UPEE n'a pas été sélectionnée.

P. Bacchin demande si la note stratégique a été diffusée, les directoires n'étaient pas informés ni destinataires de cette note.

J.-M. Roquejoffre ne sait pas si les directoires ont reçu la note stratégique. Il précise que la note contenait les attendus du contrat d'établissement et le positionnement des demandes de CPJ par rapport à la politique stratégique. Il ajoute que les composantes étaient informées dès l'été dernier du cadrage concernant le recrutement des CPJ. Par conséquent, les départements d'enseignement étaient impliqués dès le départ dans la réflexion afin de construire l'articulation enseignement /recherche.

P. Bacchin reconnaît que les projets sont passés rapidement devant la commission scientifique de la FSI afin que les responsables de formation puissent discuter avec les directoires.

N. Destainville s'étonne que ni la commission de la recherche ni le conseil académique n'aient été sollicités afin de donner un avis sur ces priorités qui font partie des prérogatives de ces instances ainsi qu'il peut le lire dans le code de l'éducation.

J.-M. Roquejoffre confirme que le CAC a voté pour les chaires 2021-2022.

N. Destainville constate que les conseillers sont mis devant le fait accompli ; le choix a déjà été fait pour 2023.

J.-M. Roquejoffre reconnaît que le calendrier des CPJ présente un problème : 1^{er} contact du MESR le 28/07/2022 pour un retour le 31/10/2022. L'établissement a choisi que le terrain produise un travail de qualité. Le calendrier institutionnel de l'établissement ne permettait pas un passage devant les instances dans l'intervalle. Il ajoute que ces recrutements de CPJ n'engagent pas la masse salariale de l'établissement, il s'agit d'une demande de moyens supplémentaires.

Pour les chaires 2023, il va proposer un passage devant le CAC ; proposition qui sera retenue ou pas par la direction de l'université.

J.-P. Jessel rappelle que les organismes de recherche ont proposé des CPJ. En ce qui concerne le CNRS, ces CPJ sont positionnées sur plusieurs laboratoires dans plusieurs établissements sans retour sur leur intention concernant le candidat.

J.-M. Roquejoffre confirme que l'établissement s'est engagé sur 3 CPJ pour 2023. Le MESR est attentif au processus de recrutement, il a demandé une note d'avancement sur le recrutement. La consigne de l'établissement vers les comités de sélection est que le recrutement CPJ doit être identique à celui d'un PR. Si le jeune enseignant chercheur n'est pas au niveau PR, il ne sera pas recruté.

S. Lacombe demande ce qu'il en est des jeunes candidats aux CPJ et des HDR, est-ce qu'un jeune chercheur peut avoir déjà encadré des thèses ?

J.-M. Roquejoffre confirme que les candidats étrangers retenus avec l'équivalent de l'HDR n'ont pas à passer l'HDR. Pour tous les autres candidats, la situation sera examinée au cas par cas. Concernant l'encadrement de thèse, aucun texte de loi ne dit qu'il faut avoir encadré une thèse pour se présenter à l'HDR. Le texte de loi ne s'applique qu'à la direction de thèse. À l'UT3, la règle est que le candidat à l'HDR doit avoir déjà encadré une thèse, cependant cette règle ne s'applique pas à toutes les disciplines. Par ailleurs, les CPJ sont environnées par 200 K€ d'ANR qui contiennent de la masse salariale, principalement des thèses. Les jeunes recrutés dans ce cadre demanderont l'autorisation à encadrer une thèse.

D. Labat ne se souvient pas avoir reçu les présidents des comités de sélection pour les CPJ au CAC.

J.-M. Roquejoffre confirme que les propositions des comités de sélection ont suivi les circuits institutionnels.

D. Labat entend que les recrutements CPJ sont identiques aux recrutements PR. Habituellement, les présidents des comités de sélection font un résumé sur la liste des candidats et leur sélection lors d'un CAC afin que les conseillers donnent un avis. Ce retour a posteriori est important car certains collègues ne comprennent pas la place des CPJ par rapport aux recrutements classiques. Une communication de la part des présidents des comités de sélection permettrait une meilleure compréhension du processus de recrutement.

J.-M. Roquejoffre acquiesce, le circuit d'information doit être identique.

La présentation de Jean-Michel Roquejoffre est consultable via le lien suivant : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/presentation-jm-roquejoffre-cpj_1681302119345-pdf

J.-P. Jessel remercie Jean-Michel Roquejoffre pour son bilan et laisse la parole à Verena Poinot vice-présidente déléguée en charge du pilotage opérationnel, démarche qualité pour présenter son rapport d'activités sur le périmètre recherche.

Verena Poinot est directrice de recherche au CNRS ; elle a été mise à disposition à 50 % auprès de l'université avec une lettre de mission. Sa fonction est directement reliée à la présidence, elle travaille en relation avec le conseiller aux affaires institutionnelles.

I. Berry remercie Verena Poinot pour sa présentation. Elle demande si la convention volet recherche avec le CHU pourra être faite. Cela permettrait de prolonger le travail déjà effectué avec l'IHU (Institut Hospitalo-Universitaire). Cela permettrait également à l'université de poser un cadre pour l'ensemble des personnels hospitalo-universitaires dans leurs activités de recherche.

V. Poinot précise que le travail sur les différentes parties du conventionnement avec le CHU se fait par étape. La partie traitée en ce moment concerne le modus operandi entre l'UT3, le CHU et l'ICR (Institut Claudius Regaud). Une autre partie concerne la propriété intellectuelle. Le travail sur le volet recherche va suivre. Cependant, aux yeux du CHU, le statut des personnels praticiens hospitaliers dans les laboratoires et chercheurs dans les services hospitaliers par rapport aux MCUPH et PUPH n'est pas la priorité absolue.

I. Berry rappelle que la création de la faculté de santé a rendu caduque la convention précédente qui ne comprenait qu'un volet pédagogique pour accueillir les stagiaires. Elle espère que le volet recherche n'est pas une priorité basse pour le CHU.

V. Poinot réaffirme que la convention est traitée. Toutefois, la partie formation, valorisation et l'articulation entre les composantes de la partie hospitalière reste une priorité avant d'aborder le point spécifique recherche.

La présentation de Verena Poinot, sa fonction, ses activités recherche ou impactant la recherche sont consultables via le lien suivant : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/presentation-v-poinot-bilan-vp_1681301958354-pptx

Point 5 - bis – Intervention sur le renouvellement de l’abonnement aux revues de l’éditeur Elsevier-Sandrine MALOTAUX (information)

Sandrine Malotaux, directrice du Service Commun de Documentation (SCD) et Jean-Marie Barbiche, responsable des services d’appui à la recherche au SCD présentent un point sur la négociation 2024 aux revues Elsevier et auprès de l’éditeur Springer.

Un accord en licence nationale pour 2019 – 2023 a été négocié par le consortium Couperin. L’Université Toulouse III-Paul Sabatier est membre du consortium. Une enquête a été transmise pour interroger les établissements sur leur intention pour la négociation 2024. Jean-Marie Barbiche sera le négociateur pour UT3 auprès de l’éditeur.

Dans cet accord, il existe un élément de science ouverte pour faciliter le dépôt en archives ouvertes. Le principe étant qu’Elsevier puisse alimenter automatiquement les archives ouvertes grâce à un mécanisme de dépôt automatique dans HAL. Le dépôt se fait en deux temps : un an après la publication, création d’un lien vers le manuscrit auteur accepté sur la plateforme Elsevier. Cet embargo d’un an lui permet de garder les statistiques de consultation. Au bout de deux ans après publication le PDF du manuscrit accepté est « poussé » dans l’archive ouverte HAL.

Un autre mode de dépôt en science ouverte est le mode auteur-payeur utilisé dans certaines disciplines. La négociation du coût a permis une réduction pour 2023 alignée sur l’augmentation du coût des APC qui sera appliquée au fil des années.

N. Destainville demande si le nombre de téléchargements est la traduction d’une pratique ou bien le reflet d’un effet générationnel, l’utilisation du cloud étant plus généralisé chez les jeunes.

S. Malotaux reconnaît que la pratique est très répandue depuis quelques années avec un coût élevé des téléchargements. Elle a alerté les laboratoires afin qu’ils régulent pour éviter les téléchargements excessifs.

Elle poursuit sa présentation en précisant que l’accord français ne permet pas la publication en open access illimité dans les revues. L’accord français propose un taux de réduction sur les APC en mode auteur-payeur. Elle ajoute que la préparation de la négociation 2024 tend vers un accès illimité en open access aux revues afin de s’aligner sur de nombreux pays et certaines universités américaines.

M. Manghi souhaite des éclaircissements sur l’open access. Il demande si ce sont les chercheurs qui paient même s’il existe une remise tarifaire.

S. Malotaux confirme que l’open access permet l’accès à tous les articles publiés à UT3. Cela fait partie de l’accord.

D. Labat demande des précisions sur ce qu’on entend par l’auteur d’un article. S’agit-il d’un 1^{er} auteur ? d’un 2^{ème} auteur ? ou juste d’un auteur de la liste ?

S. Malotaux estime que cette question fera l’objet de la négociation. Quelle place accorder à l’auteur.

D. Labat pense que ce point est central, cela permet de faire des APC très faibles en fonction des collaborations et des pays impliqués.

S. Malotaux répond à Manoel Manghi sur la loi pour le libre accès numérique aux publications scientifiques. Il s’agit du manuscrit auteur-accepté, c’est-à-dire après validation par les pairs. La loi s’applique aux auteurs français qui gardent le droit de déposer leur article en version manuscrit auteur-accepté dans une archive ouverte dans un délai de 6 mois. En revanche cette loi ne s’applique pas à l’éditeur dans le cadre d’un dépôt automatique de l’archive ouverte, l’éditeur peut imposer un délai plus long. C’est la stratégie de rétention des droits.

J.-M. Barbiche précise qu'il y a obligation de publication dans une archive ouverte lors d'une subvention ANR. Il faudra informer l'éditeur de cette obligation quel que soit le mode de dépôt. L'ANR a annoncé qu'à l'horizon 2025 que les publications dans le cadre d'un financement ANR se feront obligatoirement dans les revues en archives ouvertes. À toutes les étapes de soumission du manuscrit il faut préciser à l'éditeur qu'il s'agit d'un financement ANR, donc obligation de soumettre en archive ouverte. Aucun éditeur ne peut s'y opposer. Le négociateur devra inscrire ce droit dans la négociation avec Elsevier.

D. Labat remarque que si le dépôt en archive ouverte illimitée est négocié avec Elsevier il suffira d'aller sur le site Elsevier pour publier et dans ce cas quelle est la différence entre déposer sur le site et déposer dans HAL ?

J.-M. Barbiche répond que la visibilité est l'enjeu. Pour les laboratoires multi tutelles CNRS les évaluations sont basées sur HAL

D. Labat souligne qu'une recherche d'articles apparaît sur Google pas sur HAL

N. Destainville ajoute que HAL est plus pérenne et Elsevier fluctue en fonction des négociations.

S. Malotaux recommande de ne pas tout déposer sur le site de l'éditeur. Les fluctuations des relations diplomatiques entre pays ne garantissent pas le maintien des accès. La notion d'archivage privilégie la multiplication des copies sur des serveurs différents.

Elle interroge les conseillers sur les points qui seront négociés en 2024 avec Elsevier :

- Le périmètre de l'abonnement
- La question tarifaire
- L'open access illimité
- L'open access en archive ouverte

Les conseillers s'accordent sur ces points.

S. Malotaux poursuit avec la présentation de l'enquête pour l'éditeur Springer. L'abonnement se fait au niveau de l'établissement. Le coût est négocié en associant l'UT3 et l'INP. Les questions posées pour la négociation avec l'éditeur Springer sont les mêmes qu'avec Elsevier. Elle propose de répondre « oui » avec une baisse tarifaire.

Elle ajoute que la négociation pour Elsevier se fait au niveau national par Couperin dans les organes de décision. Les négociateurs sont réunis dans un conseil d'administration composé de présidents d'universités et de représentants des organismes élus. Un bureau professionnel élu également est constitué d'un coordonnateur du consortium et de chefs de département des négociations. Une centaine de négociateurs présents dans les établissements participent à la réflexion.

La présentation de Sandrine Malotaux est consultable via le lien suivant : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/presentation-scd-renouvellement-elsevier-s-malotaux_1681301785012-pptx

Point 6 - AO TREMPLIN 2022 – Bilan à 1 an : projet BioCeLTUS du CIRIMAT – Stéphanie SARDA et Audrey TOURETTE

Stéphanie Sarda est chercheuse au CIRIMAT et enseignante à l'IUT de Tarbes dans le département PEC (Packaging, Emballage et Conditionnement). Elle présente le bilan du projet BioCeLTUS après un an de recherche. Le projet porte sur une formulation de revêtements biosourcés hydrophobes à base de microsphères de cellulose à effet « lotus ».

Le projet a permis une nouvelle collaboration entre le CIRIMAT et la plateforme ILIPACK qui propose d'étudier des solutions pour l'innovation, la logistique, l'instrumentalisation pour le packaging dans les problématiques d'emballages et son comportement aux transports.

L'impact environnemental du packaging est étudié dans son contexte sociétal dans une démarche d'écoconception. La solution proposée est un revêtement biosourcé qui permet de faire barrière aux polluants présents dans les cartons alimentaires.

Audrey Tourette prend la suite pour présenter les objectifs du projet. Elle est maîtresse de conférences au CIRIMAT et enseigne au département de pharmacie de la faculté de santé. Les objectifs de BioCeITUS sont la formulation de revêtements hydrophobes et hydrophiles et la mise en place d'un test de vieillissement à l'humidité du carton. Ce projet s'inscrit à la fois dans les axes de recherche de l'Université de Toulouse et dans les programmes de recherche du projet de site TIRIS.

N. Renon demande si la microscopie à balayage sur les particules de cellulose s'appuie sur le soutien de Castaing.

A. Tourette précise que le CIRIMAT a son propre matériel qui correspond aux échelles observées.

S. Sarda souligne l'importance de la plateforme ILIPACK pour les problématiques de packaging qui ne concernent qu'un seul type de matériau avec des méthodes de caractérisation et de contrôle qui lui sont propres. La plateforme ILIPACK grâce à ses contacts avec les industriels et les problématiques de l'industrie apporte des solutions aux méthodes de contrôle et de besoins dans ce domaine.

La présentation de Stéphanie Sarda et Audrey Tourette est consultable via le lien suivant :
https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/bilan-a0-tremplin-2022-bioceltus-sarda-tourette_1681301494095-pptx

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 12h25